63

LETTRE PASTORALE

DE

MGR. C. F. BAILLARGEON

Administrateur Apostolique de l'Archidiocese de Quebec

ANNONCANT LA DIVISION DU DIOCESE DE QUEBEC, ET L'ERECTION DU DIOCESE DE S. GERMAIN DE RIMOUSKI.

QUÉBEC, 11 Avril 1867.

CHARLES-FRANCOIS BAILLARGEON,

par la Miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siége Apostolique, Evêque de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc.

Au Clergé et aux fidèles du nouveau Diocèse de S. Germain de Rimouski, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Vous savez, Nos Très-Chers Frères, qu'il a plu au Souverain Pontife d'ériger en diocèse tout le district de Rimouski, avec la partie voisine de celui de Kamouraska, située à l'Est de la Rivière du Loup et de St. Antonin, tout le district de Gaspé et la partie de la Côte du Nord, comprise entre la rivière Portneuf et l'Anse au Blanc Sablon. Vous avez été de plus informés que Sa Sainteté a daigné nommer au nouveau siége Monsieur Jean Langevin, Principal de l'Ecole Normale Laval de cette ville.

Depuis plusieurs années, l'on prévoyait qu'il serait bientôt nécessaire de séparer cette partie du pays de l'Archidiocèse de Québec. L'éloignement où elle se trouve de la métropole, l'accroissement rapide de la population, favorisé par la colonisation, qui y prend un grand développement, la difficulté pour le premier Pasteur de visiter régulièrement les fidèles qui y sont établis, tout annonçait que cette division ne pouvait tarder de s'opérer.

D'ailleurs, la paroisse de Rimouski, destinée à devenir le Chef-lieu du nouveau diocèse, semblait s'être préparée à jouir de ce privilége, en bâtissant sa magnifique église, digne de devenir une cathédrale, et en fondant deux maisons d'éducation d'un grand avenir. La plus ancienne de ces maisons, le Couvent des Révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, paraît solidement établie, et remplit à la satisfaction générale la noble et utile mission qui lui a été confiée.

Le Collége, d'une date plus récente, commencé d'abord sur des bases bien modestes, voit s'augmenter, chaque année, son importance, et promet de devenir une pépinière féconde d'où sortiront un grand nombre de jeunes gens, élevés dans l'amour de la vertu et de la science, les uns pour se dévouer au service de l'Eglise dans les rangs du sacerdoce, les autres pour fournir aux diverses classes de la société laïque des citoyens éclairés et religieux.

Les choses étant donc mûres pour l'érection du nouveau diocèse, il ne nous restait plus qu'à la solliciter auprès du S. Siége ; et c'est ce que nous avons fait, de concert avec nos vénérables collègues de la Province Ecclésiastique de Québec, qui en ont compris, comme nous, la nécessité. Notre Saint Père le Pape Pie IX, qui montre toujours une si grande sollicitude pour l'Eglise du Canada, s'est empressé de se rendre à nos vœux, en émanant ses Lettres Apostoliques, en date du 15 janvier dernier, par lesquelles il est réglé que le territoire ci-dessus désigné sera détaché de l'archidiocèse, pour former un diocèse séparé, sous le nom de Rimouski, et dont le village du même nom sera le siége.

C'est aussi sur la recommandation des mêmes Prélats que Sa Sainteté a bien voulu nommer M. Langevin, premier Evêque de Rimouski, par d'autres Lettres Apostoliques de même date. Ayant eu occasion de connaître sa science et sa piété, sa prudence dans le maniement des esprits, son zèle pour la discipline ecclésiastique et le salut des âmes, son dévouement au bien de la religion, et enfin la rare capacité qu'il avait déployée, soit comme curé, soit comme chef d'une institution d'enseignement supérieur, ils n'ont pas hésité à demander son élévation à la dignité sublime de l'Episcopat. Tout en effet leur donnait l'assurance que le nouveau Prélat serait à la hauteur de sa position, et qu'avec le secours du ciel, il cultiverait avec soin et intelligence la part du vaste champ de l'Eglise qui allait lui être assignée.

Tel est, N. T. C. F., le digne Evêque à qui va être confié dans quelques jours la charge de vos âmes et le soin de vos intérêts éternels. Sa consécration doit avoir lieu, dans la cathédrale de Québec, le premier jour de Mai prochain, sous les auspices de la Reine des Vierges, à qui ce beau mois est spécialement consacré. Vous ne manquerez pas d'offrir à Dieu, ce jour là surtout, vos ferventes prières, pour qu'il répande tous les dons de son esprit divin sur votre premier Pasteur.

A dater du même jour, N. T. C. F., toute l'autorité spirituelle que nous exercions sur vous, passera entre les mains de Monseigneur l'Evêque de Rimouski. Il sera donc pour vous désormais la sentinelle vigilante, qui, selon le Prophète Isaïe, placée par le Seigneur lui-même sur la hauteur,

ne se taira ni durant le jour, ni durant la nuit, pour vous avertir du danger et vous garantir des attaques de l'ennemi (Isaïe, LXII. 6). Il sera aussi pour vous le Pasteur fidèle, prêt à donner sa vie pour ses brebis ; qui va les chercher, quand elles s'égarent, et qui ne cesse de courir après elles, que lorsqu'il les a retrouvées et les a ramenées au bercail (S. Luc, XV. 5). Il sera encore pour vous le véritable Evêque dont parle S. Paul, à qui Dieu n'a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de force, d'amour et de modération (II Tim. 1. 7), pour reprendre les coupables, réprimer le vice, et disposer les âmes avec douceur à la pratique de toutes les vertus.

Vous recevrez donc avec joie, N. T. C. F., et vous bénirez avec bonheur Celui qui vient de la sorte à vous, au nom du Seigneur (S. Math. XXI. 9). Vous écouterez avec soumission sa parole, qu'il ne vous fera entendre que pour vous détourner du mal, et pour vous diriger dans le chemin qui conduit à la vie. Vous le respecterez comme l'envoyé du Souverain Pasteur des âmes, ayant pour mission de répandre sur vous les trésors de la divine miséricorde, d'adoucir les peines inséparables de votre exil dans cette vallée de larmes, et de vous conduire heureusement à la patrie céleste. Enfin vous lui montrerez en toute occasion la plus parfaite docilité, afin d'alléger, autant qu'il est en vous, le fardeau redoutable qu'il a accepté par obéissance à l'Eglise, en se chargeant du soin de vos âmes.

C'est sans doute avec regret, N. T. C. F., que nous nous séparons de vous : nous ne pouvons oublier l'empressement et la joie avec lesquels vous nous avez accueilli, dans les trois visites pastorales qu'il nous a été donné de vous faire : votre esprit de foi, votre attachement à la religion, et, en général, votre docilité envers vos pasteurs furent toujours, pour nous une source d'abondantes consolations. Aussi, en cessant d'avoir les mêmes rapports avec vous, nous n'en continuerons pas moins de nous intéresser à votre bonheur, et d'offrir à Dieu nos plus ardentes prières, pour que, dociles à la voix de votre premier Pasteur, vous croissiez en toutes sortes de vertus, que vous fassiez l'honneur de l'Eglise, et que vous vous rendiez ainsi dignes de votre immortelle destinée.

Pour vous, nos bien chers coopérateurs dans le ministère des âmes, pourrions-nous nous séparer aussi de vous, sans vous exprimer la peine que nous en ressentons ? Nous n'avons jamais eu qu'à nous louer du zèle et de la fidélité avec lesquels vous nous avez prêté votre concours, pour travailler à la vigne du Seigneur, et nous le prions de vous en récompenser au centuple. Cette affection filiale que vous n'avez cessé de nous témoigner, vous la reporterez sur votre nouvel Evêque, qui sera toujours pour vous un véritable père, en même temps qu'un guide sûr et éclairé. Aidé de ses conseils et de son expérience, vous

continuerez de cultiver avec la même ardeur, et, nous l'espérons, avec un succès toujours croissant, la part du champ du père de famille qui vous a été confiée ; sous sa conduite, comme S. Paul, vous combattrez, avec courage, le bon combat ; vous ferez sa joie et sa couronne, par une vie toute sacerdotale, en attendant que vous receviez vous-mêmes cette couronne de justice qui faisait l'espérance du grand apôtre, et que le juste Juge rendra à tous ceux qui, par leurs travaux apostoliques, travaillent avec soin à la mériter, et se préparent ainsi au grand jour de son avènement (II Tim. IV. 7. 8).

Seront la présente lettre pastorale et la Bulle du Souverain Pontife qui l'accompagne, lues et publiées, au prône des messes paroissiales de toutes les églises et chapelles du nouveau diocèse de Rimouski, le 28 avril prochain, dimanche de la *Quasimodo*, et, dans les endroits où elles ne seraient pas arrivées à temps, le premier dimanche après leur réception.

Donnée à l'Archevêché de Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse, et le contre-seing de notre Assistant-Secrétaire, le onze avril mil huit cent soixante-sept.

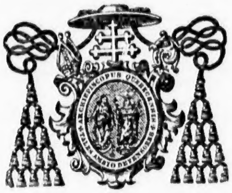

† C. F. EVEQUE DE TLOA,
Administrateur.

Par Monseigneur,

A. H. GOSSELIN, Ptre.,
Assistant-Secrétaire.

PIE IX, PAPE.

POUR EN CONSERVER LE PERPETUEL SOUVENIR.

Fidèle aux devoirs de la charge Pastorale que Dieu, malgré notre indignité, nous a confiée, nous dirigeons surtout nos pensées et nos soins vers ces parties du troupeau de Notre-Seigneur, qui sont éloignées du centre de la Foi Catholique par de longs espaces de terre et de mer : et du moment que nous voyons que l'intérêt et le bien de ce troupeau demande que nous érigions de nouveaux diocèses en ces lieux éloignés, nous ne manquons pas de le faire par Notre Autorité Apostolique. Nos Vénérables Frères l'Evêque de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Quebec, Province du Canada, et les Evêques de la dite Province, ayant donc eu l'attention de nous exposer qu'il serait très-avantageux pour la Foi Catholique, que nous érigions la partie inférieure du

dit Archidiocèse, en un diocèse séparé et distinct, qui aurait son Evêque propre, nous avons délibéré sur ce projet avec Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Ste. Eglise Romaine ; nous l'avons examiné avec soin, et nous avons jugé à propos de nous rendre à la prière des dits Evêques, et d'ériger le nouveau diocèse demandé. Aussi, du conseil de Nos Vénérables Frères, et par la plénitude de Notre Pouvoir Apostolique, nous érigeons et nous établissons, par les présentes, ce nouveau Siége Episcopal, dans le lieu appelé Saint-Germain de Rimouski, dans la partie inférieure de l'Archidiocèse de Québec, province du Canada ; et nous décrétons qu'à ce Siége appartiendra toute cette partie de territoire qui comprend les immenses districts de Rimouski et de Gaspé, au sud du fleuve Saint-Laurent, ainsi que le comté de Témiscouata, excepté pourtant les paroisses de St. Patrice, de St. Antonin et de N.-D. du Portage ; et au nord du dit fleuve Saint-Laurent, tout le territoire qui s'étend à l'est de la Rivière Portneuf, avec toutes les îles situées dans le dit fleuve Saint-Laurent, et comprises dans les limites indiquées tout-à-l'heure. Nous voulons de plus que cette nouvelle Eglise Episcopale jouisse de tous les honneurs, droits et priviléges, qui sont l'apanage des autres Siéges Episcopaux.

Voilà ce que nous voulons, ce que nous statuons, ce que nous décrétons ; ordonnant que nos présentes Lettres soient dès à présent et à l'avenir stables, valides et efficaces, qu'elles obtiennent et produisent leurs effets pleins et entiers, et qu'elles servent parfaitement à ceux qu'elles regardent maintenant, et à ceux qu'elles regarderont plus tard, et qu'il soit jugé et défini suivant les prémisses par tous Juges ordinaires et délégués, même par les Auditeurs des Causes du Palais Apostolique ; et nous déclarons nul et sans valeur tout ce qui pourrait être tenté contrairement à ces choses, par toute autorité quelconque agissant soit par ignorance soit avec connaissance de cause. Nonobstant notre règle et la règle de la Chancellerie Apostolique, *de jure quæsito non tollendo*, et nonobstant les autres Constitutions Apostoliques, et celle de notre prédécesseur Benoît XIV, d'heureuse mémoire, *super divisione Materiarum*, et toutes autres choses contraires.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 15 janvier, l'an MDCCCLXVII de N. S. et le vingt-et-unième de notre Pontificat.

L ✝ S N. CARD. PARACCIANI CLARELLI.